

LE RWANDA ET L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE AUTOUR DE 1962

DABA Gbota
 Maître-Assistant
 Enseignant-Chercheur
 Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
 Département d'Études Germaniques
dabagbota@gmail.com

Abstract

In 1916, Rwanda became a Belgian colony. From the end of the 19th century on, to the beginning of the 20th century, Germans were in Rwanda, because Rwanda was under the colonial yoke of the German Second Empire. Hutus and Tutsis, the peoples of Rwanda, are not two different ethnic groups, because they speak the same language, the "Kinyarwanda. Rwanda was a Kingdom and became a German and then a Belgian colony. It was independent on July, the 1st, 1962. From that date on, Rwanda entered in another kind of relations with now West Germany. The objective of this study is to know, which new relations this African country had with now the Federal Republic of Germany.

Key words: Germany, Rwanda, Tutsis, Hutus, German Colony.

Résumé

C'est en 1916 que le Rwanda est devenu une colonie belge. De la fin du 19^{ème} Siècle au début du 20^{ème} Siècle, les Allemands étaient présents au Rwanda, car le Rwanda était sous le joug colonial du Deuxième Empire Germanique. Les Hutu et les Tutsi, peuples du Rwanda, ne sont pas deux ethnies différentes, car ils parlent tous la même langue, le « Kinyarwanda ». Le Rwanda fut un Royaume puis colonie allemande et belge. Il fut indépendant le 1^{er} Juillet 1962. À partir de cette date, le Rwanda est entré dans une autre sorte de relations avec, désormais, l'Allemagne de l'Ouest. Cette étude a pour objectif de savoir quelles nouvelles relations ce pays africain a eues avec cette fois, l'Allemagne Fédérale.

Mots-clés: Allemagne, Rwanda, Tutsis, Hutus, colonie allemande.

Zusammenfassung

Im Jahre 1916 wurde Ruanda eine belgische Kolonie. Von dem Ende des 19. Jahrhunderts bis zum Anfang des 20. Jahrhunderts waren die Deutschen in Ruanda, denn Ruanda war unter dem kolonialen Joch des Zweiten Deutschen Kaiserreiches. Die Hutus und die Tutsis, die ruandischen Völker, sind keine zwei unterschiedlichen Ethnien, denn sie sprechen dieselbe Sprache, das „Kinyarwanda“. Ruanda war ein Königreich und wurde eine deutsche dann eine belgische Kolonie. Es wurde am 01. Juli 1962 unabhängig. Ab jenem Datum hatte Ruanda mit nunmehr West-Deutschland eine andere Art Beziehungen. Das Ziel dieser Untersuchung ist zu wissen, welche neuen Beziehungen dieses afrikanische Land mit diesmal der Bundesrepublik Deutschland hatte.

Schlüsselwörter: Deutschland, Ruanda, Tutsis, Hutus, Deutsche Kolonie.

Introduction

En 1962, le Rwanda est devenu indépendant. De colonie germanophone qu'il fut à la fin du 19^{ème} Siècle, il était devenu francophone à partir de 1916 jusqu'à son indépendance en 1962. Quelles relations ce pays a-t-il entretenues avec, plus l'Allemagne entière, mais plutôt, l'Allemagne de l'Ouest (Allemagne Fédérale)? C'est la question principale qui va être le centre d'intérêt de cette étude. Mais puisqu'elle ne va pas brusquement discuter ce centre d'intérêt, elle va d'abord décrire comment tout a commencé au Rwanda, et également comment tout a évolué dans ce pays jusqu'à 1962. Les Allemands ont dû avoir une certaine responsabilité dans le devenir du Rwanda. En ce qui concerne le Rwanda, on entend beaucoup parler de peuple Tutsi et de peuple Hutu. Les Allemands ont dû jouer un rôle à ce niveau.

Quels sont les faits qui ont marqué l'histoire du Rwanda avant 1960? Que s'est-il passé exactement dans l'histoire du Rwanda autour de 1960, soit quelques années avant que ce pays n'accède à la souveraineté internationale? Et surtout, quelles relations le Rwanda a-t-il entretenues avec désormais, l'Allemagne de l'Ouest, quand il a acquis son indépendance en 1962?

L'étude va donc s'articuler autour de trois points, à savoir : premièrement, les faits marquants de l'histoire du Rwanda avant 1960; en deuxième position, le Rwanda autour de 1960; et troisièmement, le Rwanda et la République Fédérale d'Allemagne à partir de 1962.

1. Faits marquants de l'histoire du Rwanda avant 1960

Ce sont des Chercheurs Allemands qui ont, seulement de la fin du 19^{ème} Siècle au début du 20^{ème} Siècle, été les premiers à entreprendre des voyages au Rwanda et à travers le Rwanda. Au Rwanda, les Hutu et les Tutsi sont en fait des classes sociales. Elles existaient déjà avant l'arrivée des Allemands. Mais le clivage entre HUTU et TUTSI a été par la suite amplifiée par les colonisateurs, ceux-ci influencés eux-mêmes par les idées racistes d'Arthur de Gobineau, à travers son œuvre « *Essai sur l'inégalité des races* », dont la première édition est parue en 1853; mais c'est en 1855 que cet essai fut édité entièrement pour la première fois. Les Hutu et les Tutsi ne sont pas deux ethnies différentes. Ce sont des classes sociales. Les deux groupes de populations parlent la même langue. Cette langue s'appelle le «KINYARWANDA». Ces deux groupes de populations ont les mêmes convictions religieuses. Les deux classes sociales forment une culture nationale commune. Les Tutsi n'ont pas de partie du territoire à eux. Les Hutu non plus, n'ont pas une région rwandaise qui leur appartient. Ce sont les Allemands qui ont exacerbé les différences sociales entre Hutu et Tutsi, allant même jusqu'à une division entre eux. Les Tutsi étaient privilégiés parce que jugés plus intelligents que les Hutu, qui devaient demeurer agriculteurs, subalternes. Pendant la période coloniale allemande, de la fin du 19^{ème} Siècle au début du 20^{ème} Siècle, il y a eu une mise en exergue sociale. La classe sociale Hutu a été confirmée dans sa situation de classe subalterne. La classe sociale Tutsi a pratiquement été magnifiée. Pendant la période postcoloniale, cette mise en exergue sociale entre Hutu et Tutsi a été grossie et par la suite, on en a fait une récupération politique.

Du point de l'histoire, le Rwanda est une «MONARCHIE HÉRÉDITAIRE» (le Royaume «BANYARWANDA»), qui a pour classe sociale sur laquelle cette Monarchie est fondée, la classe sociale Tutsi. Les Tutsi sont une classe sociale de noblesse. La plus grande partie de population simple, normale, ordinaire, est constituée de la classe sociale Hutu. Ces classes sociales ne sont pas non plus des castes. Selon le dictionnaire LE PETIT LAROUSSE en effet, dans une première mesure, une caste est «un groupe social qui se distingue par des privilèges et le rejet de toute personne n'appartenant pas à son milieu». Ce dictionnaire définit dans une deuxième mesure, une caste comme «un groupe social héréditaire et endogame, composé d'individus partageant un même statut hiérarchique et exerçant généralement une activité professionnelle commune, caractéristique de la société indienne». Au départ, il n'y avait au Rwanda qu'une seule ethnie qui, avec l'arrivée du colonisateur allemand, s'est éclatée en deux. Quand on appartient au groupe social Hutu, on peut devenir un Tutsi.

Le Royaume BANYARWANDA fut fondé au 15^{ème} Siècle par les Tutsi. Les Tutsi sont des éleveurs de bovins. Le Monarque, le Roi, du Royaume BANYARWANDA s'appelait MWAMI. C'est ce Roi, ce Monarque, qui fit des Tutsi, la classe supérieure du Royaume. Les Tutsi étaient en minorité ; c'est pourtant eux, et seulement eux, qui avaient le pouvoir militaire. Les Hutu étaient un peuple Bantou. Les Hutu seraient venus dans la région rwandaise des siècles avant que cette région ne soit habitée. Selon la croyance populaire au Rwanda, les Hutu ont des pouvoirs surnaturels. Le Monarque, le Roi, appela quelques Hutu dans le cercle royal. Ces Hutu appelés dans le cercle royal devinrent conseillers du Roi. Ces Hutu ont ainsi changé de statut social, en accédant à la classe de la noblesse. Les Hutu sont restés pour la plupart, de pauvres personnes. Un autre Roi Tutsi, un Roi belliqueux, a réussi à soumettre de nombreux peuples voisins. Ce Roi Tutsi belliqueux a fait de ces peuples qu'il a soumis, des Hutu. Il les a déclarés HUTU, exactement comme les pauvres paysans. Par la suite, HUTU voulait dire PERSONNE PRIVÉE DE SES DOITS ou PERSONNE ATTACHÉE À LA GLÈBE, AU SERVAGE.

C'est tout ce qui est commenté plus haut qui est dit sur Internet en langue allemande dans Afrika-Junior - ScalaZ du 12 Septembre 2018 :

Das Königreich Banyarwanda wurde im 15. Jahrhundert von den Tutsi, Viehzüchter aus dem Norden, gegründet. Der Herrscher des Königreiches nannte sich Mwami. Er machte die Tutsi zur Oberschicht des Landes. Die Tutsi waren in der Minderheit, doch nur sie besaßen die militärische Macht. Die Hutu waren ein Bantu-Volk, das viele Jahrhunderte zuvor in das Gebiet eingedrungen war. Man glaubte, die Hutu besitzen eine übernatürliche Macht. Der König berief einige Hutu zu seinen Beratern. Nur sie stiegen in die Adelschicht auf. Die Mehrheit der Hutu blieb arm. Einem kriegerischen Herrscher der Tutsi gelang es, mehrere Nachbarvölker zu unterwerfen. Er erklärte sie ebenso zu „Hutu“, wie die armen Bauern. Fortan bedeutete Hutu „Entrechteter“ oder Leibeigener.¹

C'est seulement si, en tant que Hutu, on arrivait à devenir riche, qu'on pouvait se détacher du servage. C'est seulement les Tutsi que le Roi Tutsi nommait Chefs. Le Roi distribuait les plus grandes superficies de terres aux Chefs. Les Hutu, qui, autrefois étaient propriétaires du pays, étaient obligés de travailler pour les Tutsi. Les Hutu devenaient ainsi, pratiquement, des personnes attachées au servage pour les Chefs Tutsi. Et ainsi naquit une animosité entre les deux catégories sociales, qui fut semée et exacerbée à travers les siècles. Les propos originaux en langue allemande, dont sont tirés les écrits rendus un peu plus haut sont les suivants: «Die Hutu, einst Besitzer des Landes, mussten Arbeitsdienste für die Tutsi leisten. Sie wurden dadurch praktisch zu Leibeigenen der Tutsi Hauptlinge. Dadurch wurde eine Feindschaft zwischen den Völkern gesät, die über viele Jahrhunderte anhielt»²

Originellement, c'est l'appartenance à une catégorie sociale, catégorie HUTU ou catégorie TUTSI, qui déterminait qu'on appelât telle personne ou telle autre, Tutsi ou Hutu. Mais l'appartenance à une catégorie sociale était à son tour, basée sur ce que la personne possédait : ici également, la possession ou non de bœufs jouait un rôle capital. Les bœufs signifiaient une vraie force économique. Mais les bœufs

¹ Anonyme, Die Geschichte von Ruanda, in Afrika-Junior – ScalaZ, SUR INTERNET, <http://www.afrika-junior.de/inhalt/kontinent/ruanda/die-geschichte-von-ruanda.html>, [12/09/2018], page 1/3.

¹[Le Royaume Banyarwanda fut fondé au 15^{ème} Siècle par les Tutsi, éleveurs du nord. Le Souverain du Royaume s'appelait Mwami. Il fit des Tutsi la couche supérieure du pays. Les Tutsi étaient en minorité, pourtant, c'est seulement eux qui possédaient le pouvoir militaire. Les Hutu étaient un peuple Bantou, qui, des siècles auparavant, étaient venus dans la région. On croyait que les Hutu ont une puissance surnaturelle. Le Roi appela quelques Hutu parmi ses conseillers. C'est seulement eux qui ont pu accéder à la classe noble. Les Hutu sont restés pour la plupart pauvres. Un Souverain Tutsi friand de guerre a réussi à mettre sous son joug, plusieurs peuples voisins. Il a fait d'eux des « Hutu », comme les pauvres agriculteurs. Hutu voulait désormais dire « n'ayant pas de droits » ou « serf attaché à la glèbe »]

² Anonyme, Die Geschichte von Ruanda, in Afrika-Junior – ScalaZ, SUR INTERNET, <http://www.afrika-junior.de/inhalt/kontinent/ruanda/die-geschichte-von-ruanda.html>, [12/09/2018], page 2/3, les trois premières lignes de cette page.

² [Les Hutu, jadis détenteurs du pays, étaient dans l'obligation d'exécuter des services pour les Tutsi. À travers ces faits, ils devinrent résolument les serfs des Tutsi. À cause de ces actes, une hostilité fut semée entre ces peuples, qui dura plusieurs siècles.]

déterminaient en même temps le statut social de la personne. Les grands possesseurs de bœufs étaient appelés TUTSI. Les personnes qui pratiquaient les travaux agricoles, les corvées, les travaux rudes, étaient appelés HUTU. Les Tutsi étaient et ont toujours été des personnes très influentes. Les Hutu exécutaient ces corvées et ces travaux agricoles auprès des Tutsi. Par conséquent, le passage du statut de Hutu au statut de Tutsi était déterminé par l'accumulation de bœufs.

Tous les points qui caractérisent les êtres humains, traits physiques, couleur de la peau, manière de se comporter, mentalité, font qu'on distingue aisément une personne d'une autre, une race d'une autre, un groupe social d'un autre. Deux personnes, deux races, deux groupes sociaux ne peuvent pas être identiques. Il y a donc forcément des différences entre les Hutu et les Tutsi. Mais ces différences ont été stigmatisées et officialisées par les Allemands d'abord, ensuite par les Belges, puis par les Européens en général. Pour les Allemands fortement influencés par les théories allemandes relatives aux êtres humains et aux êtres vivants, comme les théories sur le Darwinisme Social de Ludwig Woltmann et sur les races de Friedrich Hegel, qui avaient cours pendant la présence des Allemands au Rwanda, les Tutsi étaient des gens qui appartenaient à un groupe de populations beaucoup plus évoluées. C'est en effet en plein 19^{ème} Siècle, exactement le 24 Novembre 1859, que l'œuvre *L'Origine des espèces* produite par Charles Darwin, a été publiée. Cet ouvrage disserte sur la théorie de la sélection naturelle. Selon cette théorie, la nature sélectionne les espèces naturelles. À propos de ceci, André Larané écrit:

Le 24 novembre 1859, la publication de *L'Origine des espèces* par Charles Darwin jette les bases de la théorie de la sélection naturelle. Cette théorie montre que la nature sélectionne les espèces animales et végétales les mieux adaptées à leur environnement, les autres étant vouées à la disparition. (...). La théorie de la sélection naturelle arrive à point nommé pour justifier les menées impérialistes, les conquêtes coloniales, l'exacerbation des nationalismes et le rejet de la charité chrétienne par nombre d'idéologues, de penseurs et de chefs politiques. D'où son succès immédiat. Elle donne naissance au darwinisme social, un système idéologique qui voit dans les luttes civiles, les inégalités sociales et les guerres de conquête rien moins que l'application à l'espèce humaine de la sélection naturelle. Cette idéologie considère légitime que les « races humaines » et les êtres les plus faibles disparaissent et laissent la place aux races et aux êtres les mieux armés pour survivre... Elle prône également l'eugénisme, c'est-à-dire l'amélioration de l'espèce humaine par une sélection à la naissance ou à la conception à la façon dont procèdent de toute éternité les éleveurs de bétail³.

Selon les Allemands, ces populations, les Tutsi, seraient venues d'Éthiopie. Selon les Allemands, conformément à des traits racistes, les Tutsi seraient plus aptes à gouverner que la majorité Hutu. Alors conséquemment à cette idéologie, une politique coloniale menée par les Allemands et orientée sur les soi-disant « ETHNIES », HUTU et TUTSI, aussi bien que les études d'histoire, importées d'Europe en général, et en particulier l'historiographie allemande, qui s'évertuèrent à donner une justification à cette idéologie, créèrent en moins de quelques dizaines d'années et même jusque juste avant les indépendances africaines, une ségrégation sociale, entre une sous-classe sociale de populations majoritaires Hutu et une classe sociale de populations privilégiées minoritaires Tutsi. C'est juste avant la fin du 19^{ème} Siècle, que le Rwanda a connu une colonisation. C'est dans la deuxième moitié du 19^{ème} Siècle, que les premières expéditions européennes mirent pied en Afrique Centrale. Ces expéditions européennes voulaient résoudre l'énigme millénaire de la source du Nil. Le Nil se jette dans la Mer Méditerranée, mais les Européens voulaient savoir où le Nil naît. C'est pour cette raison qu'ils ont mis pied en Afrique Centrale. Et ces Européens ont ainsi rapporté les premières informations sur l'intérieur complètement inconnu de la région de l'actuel Rwanda. Par la suite, le Rwanda est devenu une colonie allemande.

³ André Larané, *XIX-XXe siècles, Darwinisme social et racisme scientifique*, http://www.herodote.net/XiXe_si_des_synthese-309.php, [17/06/2019], page 1/1.

Mais c'est la Conférence de Berlin sur le Congo, le Congrès de Berlin, 1884/1885, qui a ouvert la colonisation au Rwanda. Le Rwanda actuel fut attribué à l'Empire Germanique, au KAISERREICH Allemand de BISMARCK et de l'Empereur WILHELM (Guillaume) par cette Conférence de Berlin. À propos de la présence coloniale allemande dans la colonie du Rwanda et du remplacement de l'Allemagne par la Belgique dans cette colonie rwandaise, il reste écrit en langue allemande sur Internet :

Von 1884 bis 1916 fiel das Königreich Ruanda unter deutsche Kolonialherrschaft und wurde Teil von Deutsch-Ostafrika. Die Rohstoffe des Landes wie Kaffee, Palmöl und Elfenbein wurden ausgebeutet. Weiße Siedler besetzten die fruchtbaren Gebiete und zwangen die einheimische Bevölkerung, auf ihren Plantagen zu arbeiten. Als der erste Weltkrieg ausbrach, kämpften die europäischen Mächte auch in Afrika um die Vorherrschaft über ihre Kolonien. So kam es, dass die vormalige deutsche Kolonie Ruanda an Belgien fiel⁴.

Le Rwanda et le Burundi faisaient partie, au départ, de l'Afrique Orientale Allemande. Mais en 1916, venues du Congo-Belge, du Congo-Léopoldville, des troupes belges occupèrent le Rwanda et le Burundi. Après la Première Guerre Mondiale, la Belgique a obtenu de la Société des Nations (SDN), et après la Deuxième Guerre Mondiale, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Mandat d'administrer le Rwanda et le Burundi. Mais que s'est-il passé au Rwanda, dans la période de son indépendance, autour de 1960?

2. Le Rwanda autour de 1960

L'histoire nous dit que c'est en 1962 que le Rwanda a acquis son indépendance. Mais pour cette étude, nous trouvons nécessaire de décrire le processus immédiat, quelques années avant l'accession de ce pays à la souveraineté internationale. C'est justement ce qui nous pousse à décrire tout ce processus en partant de 1960. En 1960 donc, le parti politique Hutu, le PARMEHUTU (Parti du Mouvement de l'Émancipation des Bahutu), remporta les premières élections municipales. Et au plan politique rwandais, les Tutsi n'avaient plus d'importance.

Le 28 Janvier 1961, tous les Maires et tous les Conseils Municipaux furent invités à Guitarama, à une conférence. L'objectif de cette conférence était de rédiger une Constitution Transitoire. Mais en fait, c'est quelques personnes qui savaient qu'à cette réunion, c'est une Constitution Transitoire qui allait être élaborée. À ce rassemblement de Guitarama, fut élu un Parlement Rwandais Provisoire, qui à son tour, a formé un Cabinet Provisoire. Tout ceci a eu pour conséquences, de démettre, Kiguéri V, le Roi Tutsi, de proclamer la République du Rwanda ; cette proclamation de la République du Rwanda a été faite par le gouvernement du PARMEHUTU, le parti des Hutu, dirigé par les Hutu. Les Belges furent ainsi mis devant le fait accompli. Quelques jours après, la Belgique a reconnu le nouveau gouvernement et l'ONU en fut offusquée. Deux mois après ces événements, soit en Mars 1961, l'ONU a réagi. Selon l'ONU, la dictature ethnique d'un parti politique ethnique aurait été érigée au Rwanda, et l'évolution politique intérieure au Rwanda, aurait, ces 18 derniers mois, poussé le Rwanda à passer d'un régime dictatorial à

⁴ In Afrika-Junior-ScalaZ, Die Geschichte von Ruanda, <http://www.afrika-junior.de/inhalt/kontinent/ruanda/die-geschichte-von-ruanda.html>, [12/09/2018], page 2/3, 2ème paragraphe.

⁴ [De 1884 à 1916, le Royaume du Rwanda est resté sous la dominance coloniale allemande, et fit partie de l'Afrique Orientale Allemande. Les matières premières du pays, telles que le café, l'huile de palme et l'ivoire furent exploitées. Des colons blancs occupèrent les régions fertiles et obligèrent la population indigène à travailler dans leurs plantations. Lorsque la Première Guerre Mondiale éclata, les puissances européennes faisaient la guerre également en Afrique, afin de sauvegarder leurs colonies. Alors, il advint que la colonie allemande du Rwanda revînt à la Belgique.]

un autre régime répressif. Le danger existerait alors, selon lequel, la minorité Tutsi serait exposée à de mauvais traitements. Et à l'ONU de conclure que la situation au Rwanda serait alarmante.

Les élections parlementaires rwandaises eurent lieu le 25 Septembre 1961. Ces élections furent remportées par le parti politique Hutu, le PARMEHUTU, avec 77,7% des voix. C'est pendant ces élections qu'a été autorisé au Rwanda, le vote des femmes. En Octobre 1961, le Hutu Grégoire Kayibanda fut élu président du Rwanda, par l'Assemblée Nationale Rwandaise. Et le 1^{er} Juillet 1962, le Rwanda fut déclaré officiellement, conformément au Droit International, État indépendant. Le Royaume Rwandais fut dissout. À cette époque-là, 350.000 Rwandais, surtout des Tutsi, vivaient déjà hors des frontières rwandaises. Des dizaines de milliers de Tutsi qui s'étaient enfuis du Rwanda, essayèrent en 1963, de prendre le pouvoir au Rwanda. Mais cette tentative de renversement de pouvoir au Rwanda, a été réprimée dans le sang. D'innombrables Tutsi furent alors massacrés dans une cruelle guerre civile rwandaise, en 1963. Et dans les années qui ont suivi cette cruelle guerre civile, des massacres furent fréquemment perpétrés sur les Tutsi qui étaient restés au Rwanda. Sous le Commandement du Général Juvénal Habyarimana, l'armée a fait un Coup d'État au Rwanda, le 5 Juillet 1973. En 1978, Juvénal Habyarimana organisa des élections. Mais nous devons quitter les années 70, pour revenir aux années 60 du 20^{ème} Siècle. En effet, que se passa-t-il entre le Rwanda et la République Fédérale d'Allemagne (Allemagne de l'Ouest) autour de 1960 ? Comme déjà signalé plus haut, le Rwanda va être indépendant en 1962, mais déjà en 1957, l'Allemagne de l'Ouest a donné son avis pour que le Rwanda soit associé à la Communauté Économique Européenne (CEE), pas membre de la CEE, plutôt associé à la CEE. Il est donc aisé d'affirmer que les relations entre l'Allemagne, devenue entre-temps Allemagne Fédérale (Allemagne de l'Ouest), et le Rwanda ont démarré en 1957.

3. Le Rwanda et la République Fédérale d'Allemagne à partir de 1962

En 1962, le Rwanda devient indépendant, mais avant d'arriver à cette année, il est important de commenter son histoire quelques années avant. En 1957, le Rwanda est associé à la CEE. Le Rwanda fit partie des Territoires d'Outre-Mer qui furent associés à la Communauté Économique Européenne (CEE). Ils étaient appelés Territoires d'Outre-Mer Africains et Malgache Associés. La CEE venait d'être fondée à Rome, en Italie, le 25 Mars 1957 par six États Européens : l'Allemagne Fédérale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. À cette CEE, furent associés dans une convention particulière, des États Africains qui n'étaient pas encore indépendants. À ce propos, ce qui suit illustre la présence de ces États dans la liste des pays de la Convention de 1957 : (NB : ordre alphabétique non respecté)

Mitglied- Länder und Gebiete der Konvention von 1957 (Der zu den Römischen Verträgen hinzugefügten Konvention) (Am 25. März 1957). Europa : Belgien, Bundesrepublik Deutschland, Frankreich, Italien, Luxemburg, Niederlande. Überseeische Gebiete : Senegal, Sudan, Guinea, Elfenbeinküste, Dahomey, Mauretanien, Niger, Ober-Volta, Mittel-Kongo, Ubangui-Chari, Tschad, Gabun, St-Pierre und Miquemon, Komoren, Madagaskar, Somalia (Französische Küste), Neukaledonien, Ozeanien (Französische Gebiete), Antarktische Gebiete Togo (Autonome Republik), Kamerun (Französischer Teil), Belgisches Kongo und Rwanda-Urundi, Somalia (Italienischer Teil), Guinea (Niederländisch)⁵

⁵ [États-Membres et Territoires de la Convention de 1957 (De la Convention ajoutée au Traité de Rome) (Le 25 Mars 1957). Europe : Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas. Territoires d'Outre-Mer : Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Mauritanie, Niger, Haute-Volta, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad, Gabon, Saint-Pierre et Miquemon, Comores, Madagascar, Somalie (Côte française), Nouvelle Calédonie, Océanie (Territoires français), Territoires Antarctiques, Togo (République Autonome), Cameroun (Partie française), Congo-Belge et Rwanda-Urundi, Somalie (Partie italienne), Guinée (Néerlandaise)], in: Dabo Gbota, „Die Politik Deutschlands und Frankreichs bei der Aushandlung der Verträge von Jaunde bis Lomé-III, 2000“, Düsseldorf, Universität, Dissertation, Signatur : H 2001 A 1726, Bereitstellung in Frankfurt, Signatur : H 2001 A 1726, Bereitstellung in Leipzig, p. 229.

Le Rwanda n'aurait pas pu être membre des territoires d'Outre-Mer associés à la CEE, si même la seule Allemagne de l'Ouest avait été contre l'entrée de ce territoire dans ce réseau d'États et de Territoires. Il est donc évident que l'Allemagne Fédérale a aussi donné son accord, pour que le Rwanda fasse partie de ces Territoires d'Outre-Mer non encore indépendants, associés à la CEE. L'Allemagne de l'Ouest donna son accord en 1957 pour que le Rwanda entrât dans le cercle des territoires d'Outre-Mer associés à la CEE. Cette politique allemande répondait à un souci, celui de faire en sorte que les jeunes pays africains qui allaient bientôt devenir indépendants ne deviennent pas membres du Bloc de l'Est. C'est justement ce que le Ministre Allemand des Affaires Étrangères écrit clairement dans sa lettre du 09 Janvier 1961 à Konrad Adenauer, tout premier Chancelier Fédéral de l'Allemagne de l'Ouest. À ce propos, il est mentionné en langue allemande, dans la Thèse de Doctorat Unique de Dabo Gbota de l'an 2000 de l'Institut d'Histoire de l'Université de Düsseldorf (Allemagne), dans le cinquième paragraphe de la page 20: «Oberster Grundsatz war hier angesichts des intensiven Werbens des Ostblocks um die jungen afrikanischen Staaten, den afrikanischen Kontinent soweit wie möglich dem Westen verbunden zu halten, „zumindest sein Abgleiten in das östliche Fahrwasser zu verhindern» (G. Dabo, 2000, p. 20).

Le 20 Juillet 1963, dans la Première Convention de Yaoundé entre la CEE et les EAMA (États Africains et Malgache Associés), le Rwanda fit partie de ces EAMA. Et là également évidemment, l'Allemagne a aussi donné son accord pour l'entrée du Rwanda dans ces EAMA. Depuis la période coloniale jusqu'à la période des indépendances africaines, et même après cette période, jusqu'à aujourd'hui, le Rwanda a toujours entretenu de bonnes relations avec l'Allemagne. Les relations entre les deux pays ont surtout été des relations économiques, et d'aide au développement, mais surtout diplomatiques à partir de 1963. Après l'acquisition de l'indépendance par le Rwanda, les relations entre les deux pays sont restées bonnes. C'est ce qui est exprimé en langue allemande dans ces propos :

Die Beziehungen zu Deutschland sind seit der kolonialen Vergangenheit (1898-1916) bis heute gut geblieben. Diese eher kurze koloniale Besatzung Deutschlands verbindet man in Ruanda überwiegend mit positiveren Erinnerungen, wie z.B. mit den nie umgesetzten Bauplänen einer regionalen Eisenbahnlinie.⁶

C'est le 1er Juillet 1962 que le Rwanda est devenu indépendant, suite à sa séparation avec le Burundi. L'Allemagne de l'Ouest (l'Allemagne Fédérale) a signé avec le Rwanda, le 13 Février 1963, l'entrée en relations diplomatiques avec ce pays. Puisque ces deux États ont eu en commun un passé colonial, il leur a été facile d'entrer en relations diplomatiques. Peu de temps après cette entrée en relations diplomatiques entre l'Allemagne Fédérale et le Rwanda, le dernier cité est devenu un point focal de la politique d'aide au développement de la République Fédérale d'Allemagne (Allemagne de l'Ouest). Le Rwanda a donc reçu de l'Allemagne Fédérale, dans la période de 1963 à 1986, 600 Millions de DEUTSCH MARK (DM) d'aide au développement. Ces 600 Millions de DM furent repartis de la manière suivante : 280 Millions de DM pour la Coopération Financière, 202 Millions de DM pour la Coopération Technique et 116 Millions de DM pour toutes sortes de Coopérations. Ces données ont été publiées sur Internet par Henning Türk qui écrit exactement ceci : «So erhielt Ruanda im Zeitraum von 1963-1986 rd. 600 Mio. DM an Entwicklungshilfe, aufgeteilt in 280 Mio. für Finanzielle Zusammenarbeit, 202 Mio. für Technische Zusammenarbeit und 116 Mio. für sonstige Zusammenarbeit»⁷.

⁶ Jacques Nshimyumukisa, in Länder-Informations-Portal (LIPortal), Ruanda, <https://www.liportal.de/ruanda/geschichte-staat/>, [12/09/2018], page 28/30.

⁷«Les relations avec l'Allemagne sont restées bonnes depuis le passé colonial (1898-1916) jusqu'à aujourd'hui. Au Rwanda, on rattache cette courte période d'occupation coloniale allemande à des souvenirs positifs, comme par exemple, les plans de construction d'une ligne de voie ferrée qui n'ont jamais été concrets »

⁷ Hennig Türk, *Die aktuellen politischen Beziehungen Deutschlands zu seinen ehemaligen Kolonien in Afrika*, <https://www.hausarbeiten.de/document/95077>, [12/09/2018], page 6/21, chapitre 2.2.6 de cette page, sous-titre: Ruanda.

Cette étude s'intéresse surtout aux relations bilatérales entre le Rwanda et l'Allemagne de l'Ouest autour de 1962 et surtout après l'indépendance de ce pays africain. Nous ne travaillons pas sur les relations multilatérales rwandaises. Nous ne pouvons donc pas exposer sur les aides que le Rwanda a reçues d'autres pays. Néanmoins, nous signalons que le Rwanda recevait aussi des aides de la Suisse. Après la Belgique, l'Allemagne Fédérale fut pour le Rwanda, le 2^{ème} plus grand créancier dans le cadre de l'aide au développement. Les conséquences de ces aides allemandes envers le Rwanda après l'indépendance de ce pays ont été de contribuer à l'économie rwandaise, à renforcer les finances du pays, à permettre une ébauche de développement technique juste au moment où le Rwanda venait d'acquiescer son indépendance et donc n'était plus en principe sous l'emprise de la Belgique. Même après la Guerre Civile Rwandaise, l'Allemagne Fédérale a repris, aussitôt après la guerre, son apport d'aide au développement au Rwanda, et ce, malgré le fait que la France et la Belgique fussent contre cette politique de l'Allemagne Fédérale vis-à-vis du Rwanda. L'Allemagne Fédérale a rétorqué à ses détracteurs Français et Belges que son passé colonial avec le Rwanda, l'obligeait à cette politique. C'est justement ce qui est exprimé dans les propos suivants, en langue allemande:

Die deutsche Politik gegenüber Ruanda in den neunziger Jahren steht dementsprechend ganz in Zeichen der Konflikte in dem afrikanischen Staat. Allein 1994 stellte Deutschland 266 Mio. DM für humanitäre Hilfsaktionen zur Verfügung, wovon 90 Mio. aus dem BMZ-Haushalt stammten. Im April 1995 wurde die durch den Krieg unterbrochene Entwicklungszusammenarbeit wieder aufgenommen. Dass Deutschland bereits so frühzeitig mit der Unterstützung der neuen FPR-Regierung begann, widersprach dem Kurs der anderen Geber (v.a. Frankreichs und Belgiens). Die Befürworter dieses Kurses führten jedoch an, „dass man angesichts der starken Mitverantwortung für die Vergangenheit nunmehr auch zur Mithilfe beim Neuanfang verpflichtet sei und nicht einfach abseits stehen könne⁸.

L'Allemagne est devenue le pays le plus important, en matière d'aide au développement au Rwanda et de coopération bilatérale avec ce pays. Le point focal de la politique d'aide au développement de l'Allemagne vis-à-vis du Rwanda, est la remise sur pied des structures fondamentales dans le domaine de la santé, de l'approvisionnement rural en eau potable, des structures de formation, des structures du domaine de la justice et de la protection des ressources. L'Allemagne ajoute également à toute cette aide accordée au Rwanda, des mesures de réintégration des réfugiés.

Dans le cadre des relations politiques, il y a aussi beaucoup de visites de très haut niveau entre les milieux politiques allemands et rwandais. En 1995 par exemple, le Ministre Allemand des Affaires Étrangères a effectué une visite au Rwanda, dans le cadre d'une visite rendue à l'Afrique Orientale. Pendant cette visite du Ministre Allemand des Affaires Étrangères en 1995 au Rwanda, ce Ministre a souligné l'engagement extraordinaire de l'Allemagne pour la reconstruction du Rwanda. Des Ministres Rwandais ont également été en visite en Allemagne Fédérale. Pendant les visites des Ministres Rwandais en Allemagne, il leur a été donné la confirmation selon laquelle l'Allemagne allait fortement s'engager pour la reconstruction du Rwanda, et que l'Allemagne était prête à se montrer le plus grand pays pourvoyeur bilatéral d'aide au développement pour le Rwanda. Mais à côté de cet apport d'aide au développement, l'Allemagne souhaitait le respect des droits de l'homme au Rwanda. Il y a également eu des visites entre les autorités

⁸ La politique allemande vis-à-vis du Rwanda dans les années 90 reste tout-à-fait dans le cadre des conflits qui ont eu lieu dans ce pays africain. Pour l'année 1994 seulement, l'Allemagne a mis à disposition 266 Millions de DM, pour des actions d'aide humanitaire, dont 90 Millions viennent du Budget du Ministère Allemand de la Coopération. En Avril 1995, la Coopération à l'Aide au Développement interrompue par la guerre fut reprise. Que l'Allemagne apportât aussi précocement son soutien au nouveau gouvernement du FPR, était contraire à la position des autres créanciers (surtout à la position de la France et de la Belgique). Les défenseurs de cette politique avancèrent cependant « que conformément à la forte coresponsabilité dans le passé, l'on devrait désormais également apporter de l'aide pour la reprise et non rester tout simplement en touche ». [Henning Türk, Die aktuellen politischen Beziehungen Deutschlands zu seinen ehemaligen Kolonien, in Afrika, <https://www.hausarbeiten.de/document/95077>, [12/09/2018], p. 6/21, 3ème paragraphe du chapitre Ruanda.

politiques rwandaises et les autorités politiques du Land Allemand de la Rhénanie Palatinat. Pendant toutes ces visites en Allemagne et au Rwanda, les dirigeants allemands et rwandais ont mis en exergue le traditionnel partenariat entre l'Allemagne et le Rwanda, puis ont insisté sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour que ce partenariat étroit germano-rwandais soit maintenu. En tant que partenaire de coopération, l'Allemagne est vraiment bien vue au Rwanda. Entre le Land allemand Rhénanie Palatinat et le Rwanda, il existe une extraordinaire coopération étroite. Et dans ce cadre, ce ne sont pas seulement des projets de développement qui ont été traduits en pratique, mais aussi des contacts intenses entre des écoles, des paroisses et des groupes d'intérêts ont eu lieu. Les commentaires faits plus haut, viennent de propos tenus en langue allemande et publiés sur Internet; il y est notamment dit:

Die Beziehungen zu Deutschland sind seit der kolonialen Vergangenheit (1898-1916) bis heute gut geblieben. Diese eher kurze koloniale Besatzung Deutschlands verbindet man in Ruanda überwiegend mit positiven Erinnerungen. Deutschland genießt ein hohes Ansehen als Partner ohne eigennütziges Interesse. (...) . Nicht nur zahlreiche Entwicklungsprojekte sind umgesetzt worden, sondern es wurden auch intensive Kontakte zwischen Schulen, Pfarreien, unterschiedlichen Interessengruppen sowie Einzelpersonen aufgebaut.⁹

En ce qui concerne la coopération entre le Land allemand de la Rhénanie Palatinat et le Rwanda, Wikipédia, l'Encyclopédie Libre, a écrit sur Internet :

Ruanda ist Mitglied der Vereinten Nationen, der Afrikanischen Union, der Ostafrikanischen Gemeinschaft, sowie seit 2009 Mitglied im Commonwealth of Nations. Damit ist Ruanda neben Mosambik das einzige Mitglied des Commonwealth ohne vorhergehende koloniale Beziehungen zum Vereinigten Königreich. Zwischen Ruanda und dem deutschen Bundesland Rheinland-Pfalz besteht seit 1982 eine Partnerschaft¹⁰.

L'Allemagne est l'un des pays importants vers lesquels exporte le Rwanda, depuis les alentours des années des indépendances africaines, des produits, dans le cadre de sa politique d'Économie Extérieure. Vers l'Allemagne, le Rwanda exporte surtout du café et du thé. Mais le Rwanda y exporte également, du pyrèthre et de l'oxyde de zinc. De l'Allemagne, le Rwanda importe des carburants, des véhicules, du matériel de construction et des biens de consommation. Les principales industries allemandes qui livrent des produits finis au Rwanda sont des Usines qui fabriquent des machines, des Usines qui fabriquent du matériel électronique et du matériel technique, des Usines qui fabriquent du matériel technique fin, du matériel dans le domaine de l'optique. L'Allemagne exporte également au Rwanda, des produits chimiques. L'usine allemande VOLKSWAGEN de fabrication de véhicules, s'est fixée comme objectif, de s'établir au Rwanda pour y fabriquer des voitures. Dans le cadre de la coopération entre le Rwanda et l'Allemagne, le Ministère Allemand de la Coopération Économique et du Développement, a d'ailleurs écrit sur Internet:

Ruanda gehört zu den Kooperationsländern, mit denen die Bundesrepublik auf Basis zwischenstaatlich vereinbarter Verträge eng zusammenarbeitet. Das übergeordnete Ziel dieser

⁹ "Les relations avec l'Allemagne sont restées, depuis le passé colonial (1898-1916) jusqu'à aujourd'hui, bonnes. Cette plutôt courte occupation coloniale de l'Allemagne est associée au Rwanda surtout à des souvenirs positifs. L'Allemagne jouit d'une haute réputation en tant que partenaire sans intérêt égoïste. (...) . Ce ne sont pas seulement de nombreux projets de développement qui ont été concrétisés, mais aussi des contacts intenses ont été établis entre écoles, paroisses, différents groupes d'intérêt et des personnes privées", in: Jacques Nshimyumukiza, Ruanda, Überblick, Geschichte & Staat, Wirtschaft & Entwicklung, Gesellschaft, Alltag in LIPortal, Das Länder-Informationen-Portal, SUR INTERNET, <https://www.liportal.de/ruanda/geschichte-staat/>, [12/09/2018], p. 28/30.

¹⁰ "Le Rwanda est membre des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la Communauté Est-Africaine, ainsi que depuis 2009, membre des Nations du Commonwealth. Le Rwanda est, avec cet état de fait, à côté du Mozambique, le seul État-Membre du Commonwealth sans passé de relations coloniales avec le Royaume Uni. Entre le Rwanda et le Land Fédéral Allemand de la Rhénanie Palatinat, il existe depuis 1982, un partenariat", in Wikipedia (SUR INTERNET), Ruanda, <https://de.wikipedia.org/wiki/Ruanda>, [12/09/2018].

Kooperation ist die Förderung einer nachhaltigen wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung. Damit wird auch ein Beitrag zur Stabilität der Region der Großen Seen geleistet. Deutschland unterstützt die Anstrengungen der ruandischen Regierung zur Armutsbekämpfung im Rahmen der Arbeitsschwerpunkte Gute Regierungsführung und Nachhaltige Wirtschaftsentwicklung¹¹.

Conformément aux écrits publiés par Allemands et Rwandais et rendus partiellement dans cet Article, on peut aisément affirmer que l'Allemagne est intensément en relations avec le Rwanda. Les propos publiés sur Internet par le Ministère Allemand de la Coopération le prouvent éloquemment. En donnant au Rwanda les fonds dont il a besoin pour son développement, l'Allemagne veut que le Rwanda s'épanouisse sur le long terme. En Afrique Centrale, Orientale et même dans toute l'Afrique, la coopération entre l'Allemagne et le Rwanda est, sur la base des propos publiés les Rwandais et les Allemands, un exemple patent d'aide au développement d'une puissance économique à l'égard d'un pays en voie de développement. Que doit-on retenir de cette étude?

Conclusion

Le Rwanda, ancienne colonie allemande, est resté en intenses relations avec l'Allemagne, la puissance qui a débuté la colonisation de ce pays. Les écrits rwandais et allemands sur Internet et rendus en partie dans ce travail le prouvent. La Belgique a récupéré le Rwanda en 1916. En 1962, cette ancienne colonie germanique puis belge est devenue indépendante. Mais malgré tous ces faits, le Rwanda est resté en relations avec l'Allemagne. La Belgique a colonisé le Rwanda. Ce pays africain a accédé à la souveraineté internationale au début des années 60 du 20^{ème} Siècles. Mais l'Allemagne n'a tout de même pas été découragée. Elle a poursuivi ses relations avec le Rwanda. Les importations et les exportations entre le Rwanda et l'Allemagne se portent très bien. La coopération entre cette ancienne colonie allemande et l'ancienne puissance coloniale se porte tellement à merveille, que l'ancienne métropole, l'Allemagne, veut établir une succursale de son usine VOLKSWAGEN de fabrication de véhicules, au Rwanda, afin de fabriquer des véhicules dans cette ancienne colonie allemande. Le partenariat germano-rwandais suscite de l'inspiration dans le domaine de l'aide au développement.

Aux alentours des années des indépendances africaines, l'Allemagne de l'Ouest (l'Allemagne Fédérale, la République Fédérale d'Allemagne) a relancé ses relations avec le Rwanda, ancienne colonie allemande. À partir de cette époque, l'Allemagne de l'Ouest ne s'est plus comportée envers le Rwanda en tant que puissance colonisatrice, mais plutôt, en tant que puissance européenne venant en aide à un pays sous-développé. Avec cette intention de faire fabriquer des voitures, des véhicules au Rwanda, on se demande dans quel état aurait été le Rwanda aujourd'hui, si l'Allemagne n'avait pas été obligée, en 1916, de quitter ce pays. Le lecteur de cet Article se demandera vraisemblablement pourquoi le génocide rwandais n'a pas été évoqué dans ce travail. Il est vrai que le génocide rwandais est un point important de l'histoire du Rwanda. Mais la présente étude avait pour objectif de savoir ce qui s'est passé entre, désormais l'Allemagne de l'Ouest et le Rwanda, quand ce pays africain a quitté le joug colonial belge. Autour de 1962, nous sommes au début des années 60 du 20^{ème} Siècle. Or le génocide rwandais a eu lieu en 1994, donc pendant les années 90. Qui plus est, le génocide rwandais en lui-même constitue tout un thème de Travail d'Étude et de Recherche. Nous ne pouvions donc pas l'inclure dans une étude qui traite d'un thème de l'histoire rwandaise du début des années 60.

¹¹ „Le Rwanda fait partie des pays de coopération, avec lesquels la République Fédérale d'Allemagne coopère étroitement sur la base de Traités signés entre États. L'objectif de cette coopération est de promouvoir un développement économique et social durable. Avec cette politique, il est aussi atteint la stabilité de la région des grands lacs. L'Allemagne soutient les efforts du gouvernement rwandais dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre des points focaux Bonne Gouvernance et Développement Économique Durable", in: Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, *Afrika südlich der Sahara – Ruanda*, http://www.bmz.de/de/laender_regionen/subsahara/ruanda/index.html, [12/09/2018].

Bibliographie

Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, *Afrika südlich der Sahara – Ruanda*, http://www.bmz.de/de/laender_regionen/subsahara/ruanda/index.html, (12.09.2018).

DABO Gbota, *Die Politik Deutschlands und Frankreichs bei der Aushandlung der Verträge von Jaunde bis Lomé-III [La politique de l'Allemagne et de la France dans les négociations des Accords de Yaoundé à Lomé-III]* (Thèse de Doctorat Unique, Institut d'Histoire de l'Université de Düsseldorf, Allemagne), 2000, Düsseldorf, Universität, Dissertation, Katalog der Deutschen Nationalbibliothek, Signatur : H 2001 A 1726, Bereitstellung in Frankfurt, Signatur : H 2001 A 1726, Bereitstellung in Leipzig. Archives Politiques du Ministère Allemand des Affaires Étrangères, Bonn, 1999: Akten: Assoziierung der überseeischen Gebiete : Grundsätzliche Fragen, Aktengruppe 200/IA2, Aktenzeichen 507 (im Auswärtigen Amt in Bonn), im Brief vom 9. 01. 1961 an Herrn Bundeskanzler (Dr. Adenauer), Aufzeichnung 1 des Briefs, Aufzeichnung : Die Frage der Fortsetzung der Assoziierung afrikanischer Staaten mit der EWG, Teil b/ der Aufzeichnung.

Die Geschichte von Ruanda, in Afrika-Junior – ScalaZ, <http://www.afrika-junior.de/inhalt/kontinent/ruanda/die-geschichte-von-ruanda.html>, (12.09.2018).

LARANÉ André, *XIX-XXe siècles, Darwinisme social et racisme scientifique*, http://www.herodote.net/XiXe_si_cles_synthese-309.php, (17.06.2019).

NSHIMYUMUKISA Jacques , in Länder-Informations-Portal (LIPortal), *Ruanda*, <https://www.liportal.de/ruanda/geschichte-staat/>, (12.09.2018).

Ruanda, <https://de.wikipedia.org/wiki/Ruanda>, (12.09.2018).

TÜRK Henning, Die aktuellen politischen Beziehungen Deutschlands zu seinen ehemaligen Kolonien in Afrika, <https://www.hausarbeiten.de/document/95077> (12.09.2018).

Sources issues des archives politiques du Ministère allemand des Affaires Étrangères, Allemagne, Berlin, de janvier à février 2019

B 34

307/IB3: 884 Bd. 328 Karton Laufzeit: 1954-1972

307: 1958-1963: Bilaterale Politische Beziehungen zu:

Französische Hoheitsgebiete, Ghana, Belgisches Treuhandgebiet Ruanda-Burundi, Kongo (Léopoldville), Liberia, Portugiesische Hoheitsgebiete (Angola, Mosambik), Südafrika und Südwestafrika, Äthiopien, Somalia, Guinea, Kamerun, Sierra Leone, Nigeria, Tanganjika, Togo, Elfenbeinküste (Côte d'Ivoire), Madagaskar, Senegal, Mali, Dahome, Gabun, Mauretanien, Kongo (Brazzaville), Tschad, Zentralafrikanische Republik, Obervolta, Niger, Malawi

Deutschland, Berlin, Deutsches Auswärtiges Amt - Politisches Archiv des Auswärtigen Amts

BESTAND: 34

BAND: 8

BETREFF: Belgisch-Kongo und Ruanda Urundi - Politische Beziehungen der Bundesrepublik mit dem fremden Land

BAND: 8 von 1955 bis 1957

307 von 82.00 bis 84.00 90.04

307

Konsulat der Bundesrepublik Deutschland Leopoldville

181-00 K. Nr. 29/55 - Léopoldville, den 12. Januar 1955 - B.P. 2288

Betr.: Radiotelegrafische und radiotelefonische Verbindung zwischen der Sowjetzonenregierung und Belgisch Kongo.